

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 MARS 2019

I- ADMINISTRATION GENERALE

1.-Logis Familial Résidence du Manoir- Allongement garantie d'emprunt

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'accéder à la demande du Logis Familial et de la Caisse des dépôts et d'accorder la garantie de la Commune selon les modalités établies ci-dessus et les documents figurant en annexe.

II- FINANCES

1. Compte administratif 2018

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2018 qui se décompose de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement : 2 571 852.9 €
- Déficit d'investissement : 1 009 281.33€

2. Affectation de Résultat 2018

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2018 de la façon suivante :
Au compte 1068-excédent de fonctionnement capitalisé **1 009 281.33 €**
Au compte 002-résultat de fonctionnement capitalisé **1 562 571.57 €**

- D'approuver définitivement le compte de résultat 2018 dont l'excédent global de clôture s'élève à **1 562 571.57 €**

- D'adopter le compte de résultat 2018 dont l'excédent global de clôture s'élève à **1 562 571.57 €**

3. Compte de gestion 2018

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, -par Madame le Receveur du syndicat et Trésorière de Levens et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer électroniquement.

4. Budget primitif 2019

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2019 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	5 033 320 €
avec un virement prévisionnel à la section d'investissement de	417 999 €
- Recettes	5 033 320 €
Excédent reporté	1 562 571,57 €
Total des recettes 2019	6595 891,57€

Section d'investissement :

DEPENSES

Dépenses nouvelles	3 293 876,32 €
Restes à réaliser	1 666 723,61 €
Déficit reporté 2018	1 009 281,33 €

Total des dépenses 2019 5 969 881,26 €

RECETTES

Recettes nouvelles	4308 077,05 €
Restes à réaliser	2 421 801,83 €

Total des recettes 2019 6 729 878,88 €

5. Détermination du taux des taxes : taxe d'habitation, Foncier Bâti et Non Bâti

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019 à savoir :

- taxe d'habitation	12,25 %
- foncier bâti	11,96 %
- foncier non bâti	18,08 %

6. Annexes budgétaires :

a/ aide financière aux classes transplantées

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de conserver les mêmes aides financières aux classes transplantées que les années précédentes soit :

- 8,50€ par jour et par élève pour les établissements publics et privés ;
- 3,54 € par jour et par élève pour les séjours linguistiques.

b/ souscription abonnements et journaux

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de renouveler les abonnements et journaux pour l'année 2019, pour un total de 8 500 € conformément à la liste ci-dessous :

MEDIATHEQUE

JEUNESSE

Popi (Bayard)	59.90
Pomme d'Api (Bayard)	65.40
Phosphore (Bayard)	63.90
Moi je lis (Milan)	56.00
Wakou (Milan)	56.00
Julie (Milan)	56.00
Fan2	16.90
Jeux Vidéo Magazine	32.90

ADULTES

Avantages	14.85
Mon Jardin et ma maison	28.80
Géo	44.55
60 Millions de consommateurs	37.80
Lire	34.20
Charlie Hebdo (à prévoir)	96.00
Marie-Claire Idées	25.00
Ça m'intéresse	29.95
Sourgentin	31.00
Tribune Santé	17.90
Nice-Matin	247.00
Famili	19.90

MAIRIE

Edit. Législatives dict.Perm. Construction Urbanisme	1 781.50
Weka	1 115.62
Territoriale Guide des Primes	59.00
Nice Matin	374.00
La Gazette	199.00
Efe Jurisprudence Urbanisme	195.00
Lexis	1 574.00
Infogreffe. Certificat signature électronique	259.53
Editions Papyrus. Code FPT	169.00
La Vie Communale et Départementale	97.60
Groupe moniteur	65.00
Mc Medias	149.00
SRCI	418.60
Fondation du Patrimoine	160.00
Magnus	216.37
Dalloz	349.83
Territorial	199.00
Bionnay Edition	84.00
TOTAL GENERAL	8 500.00 €

c/ fêtes et cérémonies

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité la liste ci-dessous :

FETES ET CEREMONIES – ANNEE 2018

Fête de la Saint-André	5 266,00
Goûters de fin d'année	2 737,00
Village fleuri	1 500,00
Festin de la Saint-Grat	3 720,00
Achat de crapauds	520,00
Kermesse des écoles	1 800,00
Achat de fleurs	1 630,00
Animations culturelles	10 041,00
Fête des agents	4 786,00
TOTAL	32 000,00

III- DOMAINE COMMUNAL

1 – Actualisation des tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2019

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- Décider d'appliquer les tarifs de la TLPE conformément au tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe

2 – Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2018

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- Valider les bilans des acquisitions et des cessions pour l'année 2018.

BILAN DES ACQUISITIONS 2018

OBJET	VENDEUR	PARCELLE	SUPERFICIE	DATE ACTE	PUBLICATION	PRIX
Acquisition terrain non bâti 2 places de parking	GAYMAY Nicolas PEZERY Ericka	AI 361 4 Sentier de Rimiez	43 m ²	05/11/2018	En cours	15 000 €

BILAN DES CESSIONS 2018

Néant

AUTRES ACTES 2018

OBJET	VENDEUR	PARCELLE	OBJET	DATE ACTE	PUBLICATION	PRIX
Compromis	LEAUTIER Robert	Parcelles AI 352 329 m ² 33 Chemin de Lombardie	Aménagement de la Place Musso	30/08/2018	En cours	340 000 €

3 – Mise à disposition d'un terrain du domaine privé communal – Vieux Chemin de l'Abadie parcelle AC 52

Ouï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la mise disposition d'une portion de la parcelle du domaine privé communal cadastrée AC N°52 – Vieux Chemin de l'Abadie (face à la salle du Broch) au bénéfice d'Abadia Pizza pour les besoins de son activité de production et vente de pizzas. Elle sera formalisée par la signature d'une convention d'occupation dont les dispositions seront conformes à celles énoncées ci-dessus.

4-Reprise de concessions funéraires en état d'abandon

Ouï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- La reprise des concessions perpétuelles de ces caveaux.

LE MAIRE,



H. COLOMAS